



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
AUPRÈS DE L'OSCE

**Intervention de S.E.M. Marc Thill, Représentant permanent
du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'OSCE,
à la 751^{ème} réunion du Conseil permanent de l'OSCE**

Vienne, le 26 février 2009

Madame la Présidente,

J'aimerais informer le Conseil Permanent que des élections législatives nationales auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg le 7 juin prochain.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Document de Copenhague de 1990, engagements encore réaffirmés dans la décision 19/06 adoptée au Conseil ministériel de Bruxelles, le Luxembourg invite le Bureau pour les Institutions Démocratiques et les Droits de l'Homme, ensemble avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, et les Etats participants qui le souhaitent à venir observer ces élections.

Me référant à l'intervention faite par la Présidence tchèque au nom de l'Union européenne au sujet de l'observation des élections pour le Parlement européen, qui, au Luxembourg, auront également lieu le 7 juin 2009, j'aimerais informer le Conseil permanent que cette invitation vaut aussi pour ces élections.

Je vous remercie, Madame la Présidente.